

Séance	CONSEIL MUNICIPAL
Date - Heure	12 décembre 2016 à 20h00
Lieu	Mairie
Session	Publique
Date de la convocation	6 décembre 2016

Référence	CM-CR-2016-008
État du document	Validé

Présents	Patrick BARDE Sylvie BEZANNIER Laurent DUMONT Jackie FERRE (maire) Lionel GAUTHIER Jonathan HUET	Corinne LUCAS Ludovic NADEAU Claude NIOCHAUT Didier RIVIERE Patrick VABOIS Nicolas VANNEAU
Pouvoir	Lydie ZIMMERMANN donne pouvoir à Jackie FERRE	
Absentes	Clementine BOURBON - - DENIS Josette MATTRAY	
Secrétaire de séance	Sylvie BEZANNIER	
Secrétaire de mairie	Viviane HUGUET Virginie CARTON	
Début de séance	20H00	
Fin de séance	21H35	

ORDRE du JOUR

01 - Ouverture de séance.....	02
02 - Approbation du CR de la dernière séance en date du 25 novembre.....	02
03 - Délégation de Monsieur le Maire.....	02
04 – Budget 2016 : décision modificative n°3.....	02
05 – Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer un contrat unique d’insertion.....	03
06 – Ouverture budgétaire 2017, section d’investissement.....	03
07 – Subventions 2017 versées aux associations.....	04
08 – Demande de subventions au titre du FDAIC, de la DETR, du fonds de concours de Chartres Métropole et auprès du Conseil Régional.....	04
09 – Projet : maison de santé.....	07
10 – Chartres Métropole : modification des statuts.....	08
11 – Assurance du personnel communal couvrant l’ensemble des risques statutaires.....	08
12 – Modification de la convention de groupement de commande – avenant Portant changement de coordonnateur – SEIPC.....	09
13 – Informations des différents départements communaux.....	09
14 – Clôture de séance.....	09



Monsieur le Maire procède à l'appel des élus et donne le pouvoir qu'il a en sa possession : Lydie ZIMMERMANN donne pouvoir à Jackie FERRE.

12 membres sont présents. Le quorum est atteint. Le conseil peut valablement délibérer.

01. Ouverture de séance – Désignation d'un secrétaire

DELIBERATION 2016-093

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le poste de secrétaire de séance.
Sylvie BEZANIER accepte le poste.

↳ **ADOPTE** à l'unanimité par le conseil municipal

01. Ouverture de séance – Rajout

DELIBERATION 2016-094

Conformément à l'article L 2121-12 du CGCT, le conseil est invité à se prononcer sur l'examen d'une nouvelle délibération :

- Modification de la convention de groupement de commande – avenant portant changement de coordonnateur – SEIPC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **ACCEPTE** le rajout d'une nouvelle délibération

↳ **ADOPTE** à l'unanimité par le conseil municipal

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil d'observer une minute de silence à la mémoire de Monsieur Quinio, Ancien Président des « Anciens Combattants ».

02. Approbation du compte rendu de la séance en date du 25 novembre 2016

Délibération 2016-095

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le dernier compte rendu du 25 novembre 2016.

Aucune n'étant faite, celui-ci est approuvé.

↳ **ADOPTE** à l'unanimité par le conseil municipal

03. Délégation de Monsieur le Maire

Délibération 2016-096

Conformément à la délibération 2014-32 du 28 mars 2014, Monsieur le Maire informe les membres du conseil sur la délégation de signature :

Décision n° 2016-13 : acte constitutif d'une régie de recettes (garderie, cantine, location de salles, droit de place, photocopies) – Décision modificative n° 4, notamment l'article 4 concernant les encaissements : participation aux manifestations communales.

↳ **ADOPTE** à l'unanimité par le conseil municipal

04. Budget 2016 : décision modificative n°3

Délibération 2016-097

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil, qu'il convient de prendre une délibération concernant une décision modificative, numéro 3, la dernière pour l'année 2016.

Monsieur le Maire laisse la parole à Ludovic NADEAU.

ARTICLE	DESIGNATION	MONTANT
D023	Virement à la section d'investissement	18 775,00 €
	TOTAL en dépenses	18 775,00 €
R042 – art 722	Immobilisations corporelles	18 775,00 €
	TOTAL en recettes	18 775,00 €
SECTION d'INVESTISSEMENT		
R021	Virement de la section de fonctionnement	18 775,00 €
	TOTAL en recettes	18 775,00 €
D040 - art 2128	Trx régie - Autres agencements et aménagements de terrains	2 989,00 €
D040 - art21311	Trx régie - Hôtel de ville	787,00 €
D040 –art21312	Trx régie – bâtiments scolaires Réseaux de voirie	728,00 €
D040 –art21318	Trx régie - autres bâtiments publics Réseaux d'électrification	14 271,00 €
D2128	Autres agencements et aménagements de terrains	28 584,00 €
D2135	Installat générales, agencements, aménag constructions	- 28 584,00 €
D2151	Réseaux de voirie	660,00 €
D2182	Matériel de transport	- 660,00 €
	TOTAL en dépenses	18 775,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal
 - **VALIDE** la décision modificative n°3 du budget 2016

ADOPTÉ à l'unanimité par le conseil municipal

05. Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer un contrat unique d'insertion

Délibération 2016-098

Conformément aux dispositions du décret de 1983,
 Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour qu'il l'autorise à signer un contrat unique d'insertion.

Ce contrat unique d'insertion concerne un agent pour les services techniques.

Monsieur le Maire souligne que ce contrat est pris en charge par l'Etat à hauteur de 90% du SMIC ; pour une durée de 2 ans avec une durée hebdomadaire de 20 heures par semaine à compter du 1^{er} janvier 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un contrat unique d'insertion

ADOPTÉ à l'unanimité par le conseil municipal

06. Ouverture budgétaire 2017, section d'investissement

Délibération 2016-099

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour qu'il l'autorise à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur le budget principal 2017, dans la limite du quart des crédits ouverts en 2016, non compris les crédits, afférents au remboursement de la dette, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-1, soit pour :

- le chapitre 20 – 3 285,00€
 - le chapitre 21 – 66 804,00€
- Après en avoir délibéré, le conseil municipal
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à l'

↳ ADOPTE à l'unanimité par le conseil municipal

07. Subventions 2017 versées aux associations

Délibération 2016-100

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil les demandes de subventions qu'il a reçues pour l'année 2017 et laisse la parole à Sylvie BEZANNIER, adjoint chargé des associations.

ASSOCIATIONS	DEMANDE DE L'ASSOCIATION	Subventions 2017	DECISION DU CONSEIL
ANCIENS COMBATTANTS	120,00 €	120,00 €	Adopté à l'unanimité
FAMILLES RURALES	Reporté		
DETENTE ADULTE GYM	600,00 €	300,00 €	Adopté à l'unanimité
FNACA	Reporté		
PREVENTION ROUTIERE	Reporté		
COOPERATIVE SCOLAIRE	Reporté		
ASSOCIATION PARENTS ELEVES	Reporté		
SOCIETE DE MUSIQUE JANVILLE	500,00 €	500,00 €	Adopté à l'unanimité
FOOT	PAS DE DEMANDE		

Madame BEZANNIER précise qu'un rendez-vous sera pris avec la Présidente de la « gym volontaire » mi-juin afin de faire un point.

08. Demande de subventions au titre du FDAIC, de la DETR, du fonds de concours de Chartres Métropole

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour qu'il l'autorise à déposer des dossiers de demandes de subventions pour plusieurs projets ;

Projet bibliothèque – médiathèque

Délibération 2016-101

Lieu : Commune de Prunay le Gillon, (Eure et Loir)

Coût du projet Travaux : 427 340.00 € HT 512 808.00 € TTC

MONTAGE FINANCIER	%	HT
ETAT -		
CONSEIL REGIONAL		
CONSEIL DEPARTEMENTAL - FDAIC	30% - Plafond	100 000.00€
MINISTERE		
CHARTRES METROPOLE – FONDS DE CONCOURS	Plafond	60 000.00€
FONDS SPECIAUX		
REGIE		
FRANCE TELECOM		
DRAC	35	149 569.00€
DRAC – BONIFICATION	5	21 367.00€
DRAC - ARTISTIQUE	1	4 273.00€
AUTRES		
EMPRUNT		
AUTO FINANCEMENT		92 131.00€
TOTAL		427 340.00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions auprès des différentes instances

ADOPTÉ à l'unanimité par le conseil municipal

Objet : ECOLE – BATIMENT 1

Délibération 2016-102

Lieu : Commune de Prunay le Gillon, (Eure et Loir)

Coût du projet Travaux : 188 697.60€HT 226 437.12€TTC

MONTAGE FINANCIER	%	HT
ETAT - DETR	20	37 739.00€
CONSEIL REGIONAL		
CONSEIL DEPARTEMENTAL - FDAIC	30	56 609.00€
MINISTERE		
CHARTRES METROPOLE – FONDS DE CONCOURS		
FONDS SPECIAUX		
REGIE		
FRANCE TELECOM		
DRAC		
AUTRES		
EMPRUNT		
AUTO FINANCEMENT		94 349.60€
TOTAL		188 697.60€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions auprès des différentes instances

ADOPTÉ à l'unanimité par le conseil municipal

Objet : **ECOLE – BATIMENT 1**

Délibération 2016-103

Lieu : Commune de Prunay le Gillon, (Eure et Loir)

Coût du projet Travaux : 188 697.60€HT 226 437.12€TTC

MONTAGE FINANCIER	%	HT
ETAT - DETR	20	37 739.00€
CONSEIL REGIONAL		
CONSEIL DEPARTEMENTAL - FDAIC	30	56 609.00€
MINISTERE		
CHARTRES METROPOLE – FONDS DE CONCOURS	30	56 609.00 €
FONDS SPECIAUX		
REGIE		
FRANCE TELECOM		
DRAC		
AUTRES		
EMPRUNT		
AUTO FINANCEMENT		37 740.60€
TOTAL		188 697.60€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions auprès des différentes instances

ADOPTÉ à l'unanimité par le conseil municipal

Objet : **ECOLE – BATIMENT 2**

Délibération 2016-104

Lieu : Commune de Prunay le Gillon, (Eure et Loir)

Coût du projet Travaux : 149 385.60€HT 179 262.72€TTC

MONTAGE FINANCIER	%	HT
ETAT - DETR	20	29 877.00€
CONSEIL REGIONAL		
CONSEIL DEPARTEMENTAL - FDAIC	30	44 816.00€
MINISTERE		
CHARTRES METROPOLE – FONDS DE CONCOURS	30	44 816.00€
FONDS SPECIAUX		
REGIE		
FRANCE TELECOM		
DRAC		
AUTRES		
EMPRUNT		
AUTO FINANCEMENT		29 876.60€
TOTAL		149 385.60€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions auprès des différentes instances

ADOPTÉ à l'unanimité par le conseil municipal

Objet : **ECOLE – BATIMENT 2**

Délibération 2016-105

Lieu : Commune de Prunay le Gillon, (Eure et Loir)

Coût du projet Travaux : 149 385.60€HT 179 262.72€TTC

MONTAGE FINANCIER	%	HT
ETAT - DETR	20	29 877.00€
CONSEIL REGIONAL		
CONSEIL DEPARTEMENTAL - FDAIC	30	44 816.00€
MINISTERE		
CHARTRES METROPOLE – FONDS DE CONCOURS		
FONDS SPECIAUX		
REGIE		
FRANCE TELECOM		
DRAC		
AUTRES		
EMPRUNT		
AUTO FINANCEMENT		74 692.60€
TOTAL		149 385.60€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions auprès des différentes instances

ADOPTÉ à l'unanimité par le conseil municipal

09. Projet : Maison de Santé

Délibération 2016-106

Comme Monsieur le Maire s'était engagé lors du Conseil Municipal du 9 juin 2016, le Conseil Municipal réuni ce jour est appelé à se prononcer.

Monsieur le Maire laisse la parole à Sylvie Bezannier, Adjointe au Maire pour présenter le projet "maison de santé"

Dans le cadre du projet Cœur de Village, il est envisagé d'acquérir avec le partenaire Habitat Eurélien, le bâtiment se situant sur la parcelle AB 250 ; Cette acquisition a pour objectif de rassembler divers professionnels de santé dans le même bâtiment qui par l'intermédiaire d'Habitat Eurélien va être remis aux normes PMR entre autres.

Ce bâtiment comporte des espaces séparés d'une superficie variant de 6,2m² à 30m² et de parties communes.

Sylvie Bezannier a rencontré chaque professionnel afin de présenter le projet et la réhabilitation des locaux.

Chacun d'entre eux trouvant le projet pertinent s'est ensuite positionné en fonction de l'espace et de la plage horaire souhaités (à l'année, à la journée, à la demi-journée...) en fonction des besoins.

Les professionnels consultés sont pour l'instant : une infirmière, un podologue, une diététicienne, une psychologue, un psychomotricien, une spécialiste de la médecine chinoise, une esthéticienne, une ostéopathe/sophrologue).

Le coût du loyer proposé comprend la location de l'espace choisi (en fonction de l'espace occupé), des parties communes, charges comprises (chauffage, électricité, eau, maintenance, entretien, assurance et régie).

La téléphonie et le wifi ne sont pas compris car ces besoins sont spécifiques en fonction de l'activité de chacun.

Sylvie Bezannier conclut en précisant qu'il lui reste encore des professionnels à consulter.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour qu'il l'autorise à adresser un courrier à Habitat Eurélien pour que ce projet puisse s'intégrer dans le projet « cœur de village ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à adresser un courrier à Habitat Eurélien

↳ ADOPTE à l'unanimité par le conseil municipal

10. Chartres Métropole : modification des statuts

Délibération 2016-107

Par délibération en date du 26 septembre 2016, Chartres Métropole a approuvé la modification des statuts pour se mettre en conformité avec les dispositions de l'article L.52165 du CGCT, modifié par la loi NOTRe à compter du 1^{er} janvier 2017.

La loi NOTRe a apporté quelques modifications aux compétences obligatoires en les portant au nombre de 6 contre 4 précédemment et à également précisé le contenu de certaines d'entre elles.

Ces modifications n'entraînent pas de modifications substantielles pour Chartres Métropole puisque les nouvelles compétences obligatoires (collecte et traitement des déchets & aménagement et gestion des terrains des gens du voyage) étaient déjà exercées par Chartres Métropole.

Concernant les compétences optionnelles, la compétence assainissement des eaux usées est modifiée pour devenir « assainissement ».

Enfin, concernant les compétences supplémentaires, la compétence « gestion d'un équipement de production et de livraison de repas située 113 rue de Sours à destination de ses membres et des établissements publics qui leur sont rattachés » est modifié pour supprimer l'adresse de l'équipement, en raison de la construction de la nouvelle unité de production de repas à Gellainville. Les autres compétences restent inchangées.

Cette modification statutaire étant soumis au vote des communes à la majorité qualifiée' dans les conditions prévues à l'article L.5211-5 du CGCT, il appartient au conseil municipal de se prononcer.

Après débat, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la modification des statuts telle qu'adoptée par Chartres Métropole par délibération en date du 26 septembre 2016

↳ ADOPTE à l'unanimité par le conseil municipal

11. Assurance du personnel communal couvrant l'ensemble des garanties statutaires

Délibération 2016-108

Le contrat d'assurance statutaire du personnel arrive à échéance le 31 décembre 2016,

Vu la lettre en date du 31 mai 2016, de résiliation à titre conservatoire auprès de notre assureur actuel,

Vu la lettre en date du 18 août 2016, de Cigac accusant réception de notre résiliation,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après demandes de tarifs auprès de plusieurs assureurs, Monsieur le Maire propose de retenir

« Groupama » avec les taux suivants :

- 4,90% pour les agents CNRACL
- 1,05% pour les agents IRCANTEC
- franchise de 10 jours
- Garantie de maintien des taux sur 4 ans

Après débat, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat couvrant l'ensemble des garanties statutaires avec le Groupama

↳ ADOPTE à l'unanimité par le conseil municipal

12. Modification de la convention de groupement de commande – avenant portant changement de coordonnateur - SEIPC

Délibération-2016-109

Un groupement de commande a été conclu pour l'achat d'énergies et de services en matière d'efficacité énergétique avec le SEIPC. Le groupement compte 41 membres à ce jour. Le SEIPC a été désigné coordonnateur du groupement de commande dans la convention initiale.

Compte tenu de la dissolution du syndicat au 31/12/2016, il apparaît aujourd'hui nécessaire de conclure un 1er avenant ayant pour objet de :

- modifier le coordonnateur du groupement de commande, Chartres Métropole se substituant en tant que coordonnateur au SEIPC dans l'ensemble des missions qui lui était dévolues pour la passation et l'exécution des marchés par le biais de cette convention ;
- modifier la durée de la convention constitutive du groupement de commandes ;
- actualiser les mentions relatives à la réglementation applicable en matière de marchés publics.

Cet avenant prend effet à compter du 1er janvier 2017.

Après débat, le conseil municipal :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention de groupement de commande pour l'achat d'énergies et de services en matière d'efficacité énergétique, ayant pour objet de prendre en compte le changement de coordonnateur du groupement de commande, Chartres Métropole se substituant en tant que coordonnateur au SEIPC dans l'ensemble des missions qui lui était dévolues pour la passation et l'exécution des marchés par le biais de cette convention, de modifier la durée de la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que d'actualiser les mentions relatives à la réglementation applicable en matière de marchés publics.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

ADOPTÉ à l'unanimité par le conseil municipal

13. Informations des différents départements communaux

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

Préfecture

14 539.00€ au titre du fonds départemental de péréquation aux taxes additionnelles aux droits de mutation – enveloppe 2016

Cd28

5 635.00€ au titre du fonds départemental de péréquation au titre de l'année 2016

Monsieur le Maire signale :

- que le grenier de la mairie, le bureau à l'étage, le grenier au-dessus de la salle polyvalente ont été vidés. Un inventaire des biens va être réalisé
- qu'il n'y aura pas de cérémonie des vœux pour 2017
- la dalle funéraire, qui est actuellement en rénovation, sera rendue au printemps 2017

Monsieur le Maire laisse la parole aux élus :

Nicolas VANNEAU informe :

- la 1^{ère} représentation du cirque a eu lieu vendredi 9 décembre

Sylvie BEZANNIER précise :

- qu'une marche nocturne, en partenariat avec la commune et l'APE, est prévue le 14 janvier.

Le départ se fera « Place du 14 juillet » à 17h30.

- Le CMJ organise un loto « enfants » le 5 février 2017

- qu'un calendrier évènementiel sera distribué en début d'année.

14. Clôture de séance

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant posée, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 35.